



**ENSEMBLE
CONTRE LA
CORRUPTION**

*Etat d'avancement des dossiers de Corruption transférés aux
instances judiciaires et administrative par
l'ULCC et l'UCREF*

12 août 2025

Sommaire

	Pages
Lettre d'ECC aux lecteurs et lectrices	3
Résumé exécutif du rapport	5
I. INTRODUCTION GENERALE	8
II. METHODOLOGIE	10
III. INVENTAIRE DES DOSSIERS DE CORRUPTION	12
1. Rapports d'enquête produits par l'ULCC de 2008 à 2024	13
2. Rapports d'enquête produits par L'UCREF de 2005 à 2024	19
IV. RETRAÇAGE DES DOSSIERS TRANSMIS PAR L'ULCC ET L'UCREF	22
Cas des dossiers non-retrouvés	23
V. TRAITEMENT DES DOSSIERS ET EFFICACITE DE LA JUSTICE	25
A. Au niveau des Tribunaux de première instance	25
a. Tribunal de première instance du Cap-Haïtien	25
b. Tribunal de première instance des Cayes	25
c. Tribunal de première instance de la Croix-des-Bouquets	25
d. Tribunal de première instance de Fort-Liberté	26
e. Tribunal de première instance des Gonaïves	26
f. Tribunal de première instance de la Grande-Rivière-du-Nord	26
g. Tribunal de première instance de Hinche	26
h. Tribunal de première instance de Miragoâne	26
i. Tribunal de première instance de Petit-Goâve	27
j. Tribunal de première instance de Port-au-Prince	27
k. Tribunal de première instance de Port-de-Paix	27
l. Tribunal de première instance de Saint-Marc	28
B. Au niveau des Cours d'Appel	28
C. Au niveau de la CSC/CA	28
VI. Ventilation des Dossiers par actes de corruption enregistrés	29
VII. Enjeux financiers des dossiers	31
VIII. Personnalités et Institutions indexées par les rapports	33
IX. Conclusions et Recommandations	34

LETTRE D'ECC AUX LECTEURS ET AUX LECTRICES

Chers lecteurs, chères lectrices,

Avec le projet intitulé « *Suivi judiciaire des dossiers liés aux crimes financiers* », Ensemble Contre la Corruption (ECC) s'est fixé pour objectifs de :

- ◆ Chercher à comprendre la paralysie du système judiciaire haïtien dans le traitement des dossiers relatifs aux crimes financiers ;
- ◆ Mettre à la disposition des étudiants et étudiantes un document qui pourra aider à la recherche universitaire ;
- ◆ Chercher à provoquer des changements significatifs au sein du système judiciaire haïtiens et dans la gouvernance globale du pays ;
- ◆ Mettre à la disposition des compétiteurs et compétitrices électoraux les outils nécessaires pour l'élaboration des offres politiques, tout en cherchant à faire de la thématique de la corruption un sujet majeur lors des campagnes électorales.

Il est trop tôt pour savoir si ces objectifs sont atteints. Difficile aussi d'évaluer l'appréciation du présent rapport, par les instances du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif. Néanmoins, ECC peut affirmer que les autorités de l'Etat, tous pouvoirs confondus, se sont entendues ces dernières décennies pour faire de la Justice ce qu'elle est devenue aujourd'hui à savoir : une institution dysfonctionnelle, illisible, archaïque, imperméable au changement et à la modernisation, exposée à la corruption, sans gouvernail éthique et n'œuvrant à la protection ni des garanties judiciaires des citoyens et citoyennes, ni des intérêts de l'Etat.

Ce rapport ne cache point l'échec de l'appareil judiciaire haïtien dans la lutte contre les crimes financiers. Au contraire, il démontre que malgré la criminalisation de la corruption par la Loi, la Justice n'arrive pas à inquiéter ceux et celles qui sont versés dans la dilapidation des fonds publics.

Aspirer à occuper des postes de direction est tout à fait normal et légitime. Vouloir détenir les leviers de pouvoir en vue d'orienter les politiques et d'agir pour le progrès d'une nation, fait partie du droit de tout homme et de toute femme. Cependant, l'exercice du pouvoir est aussi lié à des responsabilités. Et, justement, l'appel à la responsabilité est en filigrane dans chaque page de ce rapport :

- ◆ Responsabilité de réformer le système judiciaire haïtien
- ◆ Responsabilité de moderniser un système qui a explosé à la face des gouvernés.es comme des gouvernants.es.
- ◆ Responsabilité de bâtir une Justice sur des bases éthiques solides.

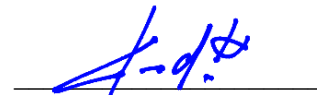
Membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Président, Premier Ministre, Ministre de la Justice, Magistrats.es, Membres du personnel judiciaire, c'est à cette tâche que vous êtes conviés.es. Le système judiciaire ne se réformera pas de lui-même. Et, Haïti a besoin d'Hommes et de Femmes d'Etat pour un changement durable.

Ensemble Contre la Corruption (ECC) est résolu à poursuivre son plaidoyer pour que soit institué un véritable Parquet Financier National Anti-Corruption faisant partie d'un Pôle Judiciaire ayant toute l'expertise nécessaire pour juger les crimes financiers car, ECC reste convaincu qu'Haïti ne changera pas si la gouvernance publique reste inchangée. Et, sachant que la corruption freine systématiquement le respect, la protection et la réalisation des Droits Humains, par ce rapport, ECC invite tous les citoyens et citoyennes à exiger de l'Etat la poursuite et la condamnation de tous ceux et de toutes celles qui sont impliqués dans des actes de corruption.

ECC remercie vivement son partenaire American Jewish World Service (AJWS) qui a supporté cette première enquête sur l'état d'avancement des dossiers de corruption transmis à la Justice par les institutions spécialisées de lutte contre la Corruption. ECC remercie également les agents et agentes de terrain déployés dans les différentes juridictions de première instance du pays, dans les *Cours d'Appel* et à la *Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif* (CSC/CA), dans le but de collecter les informations. Sans eux, la présente publication n'aurait pas été possible.

Bonne lecture,


Rosy AUGUSTE DUCENA
Présidente


Edouard PAULTRE
Secrétaire exécutif



RÉSUMÉ EXÉCUTIF DU RAPPORT

De décembre 2024 à juin 2025, Ensemble Contre la Corruption (ECC) a mené une enquête sur l'état d'avancement des dossiers de corruption transmis par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) et l'Unité Centrale de Renseignements Economique et Financier (UCREF) au niveau de 12 juridictions de première instance et de 3 Cours d'appel du pays ainsi qu'au niveau de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).

Cette enquête révèle que :

- De 2006 à 2024, l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) a transmis 96 rapports d'enquête aux institutions judiciaires et administrative. Ces dossiers ont été retracés au niveau des 12 juridictions de première instance du Cap-Haitien, des Cayes, de la Croix-des-Bouquets, de Fort-Liberté, des Gonaïves, de la Grande Rivière du Nord, de Hinche, de Miragoâne, de Petit-Goâve, de Port-au-Prince, de Port-de-Paix et de Saint-Marc ; ainsi qu'au niveau de la juridiction administrative, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). De son côté, l'Unité Centrale de Renseignement Economique et Financier (UCREF) a transmis, de 2005 à 2024, 70 dossiers aux juridictions de première instance de la Croix-des-Bouquets, de Port-au-Prince, Port-de-Paix et de Saint-Marc.
- Sur un total de 166 dossiers transmis par l'ULCC et l'UCREF, 95, soit 57.23% d'entre eux, ont été ainsi retracés :
 - ✓ L'extinction de la poursuite a été constatée pour 1 dossier, la personne concernée étant décédée ;
 - ✓ 1 dossier n'a pas été transféré pour cause de non-rétroactivité de la Loi, les faits reprochés ayant été produits antérieurement à la Loi de 2014 portant prévention et répression de la Corruption ;
 - ✓ 1 dossier est pendant par-devant la Cour de Cassation, les avocats de l'institution concernée, l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG), ayant intenté une action en récusation massive du Tribunal des Gonaïves ;
 - ✓ 1 dossier est bloqué au niveau du Tribunal correctionnel des Gonaïves ;
 - ✓ Pour 1 dossier, une ordonnance a été rendue par le magistrat qui était chargé de l'instruction. Depuis, plus rien n'est fait ;
 - ✓ 3 dossiers sont pendants à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratifs (CSC/CA) ;
 - ✓ 4 dossiers sont au niveau de la Cour d'appel ;
 - ✓ 4 dossiers sont passés par-devant la juridiction répressive et ont été jugés ;
 - ✓ 11 dossiers sont pendants par-devant le Cabinet d'instruction ;
 - ✓ 26 dossiers se retrouvent encore aux greffes des Parquets où ils ont été transmis ;
 - ✓ 42 dossiers sont pendants par-devant un substitut.
- Les 71 dossiers restants, représentant 42.77 % de la totalité des rapports acheminés à l'appareil judiciaire haïtien et à la CSC/CA, n'ont pas été retrouvés. Si la CSC/CA qui n'a pu fournir d'information à ECC concernant les dossiers qui lui avaient été transférés affirme que les recherches sont encore en cours, les principales raisons

avancées par le personnel judiciaire rencontré dans le cadre de cette enquête, sur l'impossibilité de retracer 42.77 % des dossiers de corruption sont les suivantes :

- ✓ Incendie des tribunaux,
 - ✓ Délocalisation des tribunaux,
 - ✓ Départ des parquetiers et des juges avec les dossiers dont ils avaient la charge,
 - ✓ Cambriolages des locaux des greffes et des tribunaux.
- Au niveau de la juridiction de Port-au-Prince particulièrement, le personnel judiciaire affirme que le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et l'incursion des bandits armés au local du Palais de justice en date du 10 juin 2022 constituent les principales causes de la perte des dossiers de corruption. Cependant, les responsables de cette juridiction ne sont à date pas en mesure de faire une estimation quantitative des pertes encourues. Et, aucune tentative de reconstitution des dossiers perdus ou volés n'est enregistrée.

L'enquête a aussi révélé que les méthodes de classement des dossiers au sein de l'appareil judiciaire haïtien et au niveau de la CSC/CA rendent difficile l'accès à l'information. Conséquemment :

- ✓ Pour seulement 3 juridictions, les informations relatives à tous les dossiers qui leur ont été acheminés, ont été retrouvées. Il s'agit des juridictions de première instance de Gonaïves, de Hinche et de la Grande-Rivière du Nord. Elles avaient reçu 5.4% des dossiers qui ont été transférés par l'ULCC et l'UCREF.
- ✓ Dans certaines juridictions, aucun dossier n'a pu être retracé. Tel est le cas des juridictions de première instance des Cayes, de la Croix-des-Bouquets et de Petit-Goâve où aucune information relative aux dossiers qui leur ont été transférés, n'a pu être retrouvée par ECC.
- ✓ Dans certaines autres juridictions, les informations ont été partiellement retrouvées. En effet :
 - La juridiction de première instance de Port-au-Prince compte à elle seule 77.71 % des 166 dossiers transmis par l'ULCC et l'UCREF, dont seuls 24.7 % ont été retracés.
 - Les juridictions de première instance de Cap-Haïtien, des Cayes, de la Grande-Rivière-du-Nord et de Miragoâne ont reçu chacune 1 dossier, soit un total de 4 dossiers représentant 2.4% des cas de corruption qui leur ont été acheminés. Les informations n'ont été retrouvées que pour 2 parmi ces dossiers, soit pour la moitié.
 - Aucun des dossiers acheminés à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) n'a été retrouvé. Ils représentent 1.8 % de la totalité des dossiers transmis par l'ULCC et l'UCREF.
 - Les 4 dossiers transférés aux Cours d'Appel n'ont pas été retrouvés.

L'enquête a aussi permis à ECC de relever que :

- Les actes de corruption les plus pratiqués sont le blanchiment des avoirs, relevé dans 36.84 % des rapports transmis par l'ULCC et l'UCREF, le détournement de biens publics relevé dans 20 % des rapports, l'abus de fonction relevé dans 15.80 % des rapports et la passation illégale de marchés publics, relevé dans 76.32 %.
- Même s'ils ont été commis à une fréquence plus faible, les actes de corruption suivants ont quand même été répertoriés dans les rapports : la concussion 3.70 %, l'enrichissement illicite et le blanchiment du produit du crime dans 6.32% des rapports ; le trafic d'influence, le délit d'initié, le versement de pots-de-vin, le favoritisme et la surfacturation sont enregistrés dans 5.76 % des rapports.
- Les infractions de paiement de commission illicite et d'abus de biens sociaux ne figurent pas dans la liste des infractions relevées par ECC.

Fort de tout ce qui précède et en vue de redresser la situation, ECC recommande aux autorités étatiques de :

- a) Renforcer la sécurité des différentes Cours et Tribunaux du pays ;
- b) Informatiser les bases de données des Cours et Tribunaux du pays ;
- c) Retracer, avec la Justice, tous les dossiers qui lui ont été acheminés et reconstituer ceux pour lesquels aucune information n'est disponible ;
- d) Procéder à la modernisation de la justice par la numérisation complète des données judiciaires ;
- e) Publier la loi d'accès à l'information ;
- f) Adopter les mesures nécessaires en vue de rendre opérationnel le Pôle Judiciaire Spécialisé dans la répression des crimes financiers.

I. INTRODUCTION GENERALE

1. Dès le lendemain de l'indépendance d'Haïti, les scandales de corruption se sont enchaînés à un rythme effréné, au niveau des structures de l'Etat.
2. Si le plus flagrant scandale du siècle dernier reste celui ayant débouché sur le procès de la consolidation - procès au terme duquel, en date 25 décembre 1904, plusieurs hauts dignitaires qui pratiquaient des manœuvres frauduleuses dans le but de piller les caisses de l'Etat, ont été condamnés - dans les décennies qui ont suivi, aucune réforme en profondeur n'a été engagée en vue d'assainir la gouvernance publique.
3. Un siècle plus tard, soit entre 2006 et 2018, les dirigeants haïtiens ont dilapidé le fonds PetroCaribe, qui devait servir au développement social et économique du pays. A date, non seulement aucune condamnation n'a été émise à l'encontre de ces dirigeants.es corrompus, pire encore, des manigances ont cours, en vue d'empêcher que ce dossier n'aboutisse à un procès.
4. La corruption gangrène le pays. Pourtant, des efforts ont quand même été consentis en vue de l'éradication de ce phénomène au sein de l'administration publique :
 - ◆ Le cadre légal haïtien a été renforcé avec notamment la ratification, le 14 septembre 2009¹, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et avec la ratification de la Convention interaméricaine contre la corruption, le 19 décembre 2000².
 - ◆ Toujours dans la perspective de mettre en place un cadre légal et institutionnel efficace en matière de lutte contre la corruption, en mars 2014, la loi portant prévention et répression de la corruption a été promulguée, spécifiant un ensemble d'actes de corruption et renforçant les dispositions existantes qui avaient déjà été insérées dans la Constitution haïtienne et dans le code pénal haïtien.
 - ◆ Haïti a aussi renforcé son cadre institutionnel avec l'adoption de la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, portant création de l'Unité de Renseignements Financiers (UCREF) qui a pour mission de combattre le trafic illicite des stupéfiants et le blanchiment d'argent et de préserver l'intégrité du pays et la fiabilité du système financier³. Le décret du 08 septembre 2004 a pour sa part créé l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) qui a pour mission de travailler à combattre la corruption et ses manifestations sous toutes les formes au sein de l'Administration publique⁴.
5. C'est en dépit de ces efforts que la corruption continue d'être l'épicentre des problèmes récurrents auxquels fait face le pays, jusqu'à aujourd'hui. Les institutions de contrôle qui devaient servir à mettre un frein aux crimes financiers, sont totalement effacées. Les

¹ Nations Unies, Conférence des Etats Partie à la convention des Nations Unies contre la corruption, www.unodc.org

² Lawyers without Borders Canada, Guide anti-corruption, www.asfcanada.ca

³ UCREF- Unité Centrale de Renseignements Financiers, Qui sommes-nous, www.ucref.gouv.ht.

⁴ ULCC : Mot du directeur général, ulcc.gouv.ht

rapports d'enquête de même que les audits qui ont été menés, indexant des personnes impliquées dans la perpétration de crimes financiers, n'ont pas permis à l'Etat de sévir contre les corrompus.es et les corrupteurs.trices car, rares sont les suivis qui ont été effectués au niveau de la Justice. Encore plus rares ont été les condamnations.

6. C'est dans ce contexte que depuis 2018, Ensemble Contre la Corruption (ECC) a lancé un plaidoyer en vue de dénoncer les différentes pratiques de corruption au sein de l'administration publique. Ce plaidoyer est réalisé de différentes manières, notamment, par l'élaboration d'un guide anti-corruption qui met en avant la loi du 12 mars 2014 en illustrant chaque acte de corruption, et en donnant une définition claire et précise de chacun d'eux, et par la rédaction de plusieurs rapports d'enquête dénonçant des cas avérés de corruption.
7. Ces démarches, censées alerter les autorités judiciaires sur la plaie que constitue la corruption dans tout le pays, ne les ont pas incitées à fournir les efforts nécessaires pour le traitement des dossiers de corruption. Au contraire, plus que jamais, l'impunité des crimes financiers est érigée en système par ceux et celles qui ont la charge de protéger les intérêts de l'Etat ; et l'indice de perception de corruption continue de grimper année après année, portant la communauté internationale à classer Haïti parmi les pays les plus corrompus au Monde.
8. Voilà donc les raisons pour lesquelles ECC a tenu à mener cette première enquête auprès des instances judiciaires et administrative du pays afin de s'enquérir de l'état d'avancement des dossiers de crimes financiers qui leur ont été transmis pour les suites de droit, par deux (2) institutions spécialisées luttant contre la Corruption, à savoir l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) et l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF).
9. Le rapport qui s'ensuit présente les résultats de cette enquête et propose des recommandations aux autorités étatiques, en vue de traduire par-devant la juridiction répressive, toutes personnes impliquées dans les crimes financiers, d'exiger la restitution des biens volés et/ou détournés et de rendre efficaces les poursuites judiciaires et administratives engagées contre les corrompus.es et les corrupteurs.trices.

II. METHODOLOGIE

10. Ce travail de recherches et d'enquête a été réalisé par ECC de décembre 2024 à juin 2025, puis a suivi la période de traitement des données et de rédaction du rapport.
11. Dans le cadre de cette enquête, ECC a d'une part dressé l'inventaire des dossiers dont les rapports ont été acheminés par deux (2) parmi les institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption à savoir l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) et l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF).
12. D'autre part, les recherches de terrain ont été réalisées par douze (12) moniteurs et monitrices qui ont été spécialement recrutés et déployés par ECC, afin de recueillir des informations sur les dossiers de corruption au niveau des différentes juridictions concernées par ce travail, ainsi qu'au niveau de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).
13. En ce sens, les moniteurs et monitrices se sont entretenus avec des acteurs judiciaires dont des juges, greffiers, des commis parquet, des substituts commissaires du gouvernement et avec des commissaires du gouvernement, afin de retracer le parcours des différents dossiers qui ont été répertoriés auprès de l'ULCC et de l'UCREF. Ces entretiens ont été réalisés sur la base d'une fiche d'enquête préalablement préparée par ECC et qui interroge sur :
 - ◆ Les noms des personnes ainsi que des institutions impliquées dans les dossiers de corruption
 - ◆ Les dates de transmission des rapports de corruption
 - ◆ Les suivis effectués sur les dossiers en vue de trouver par-devant quelles instances les dossiers en question sont encore pendants
 - ◆ Les défis enregistrés dans le traitement des dossiers
 - ◆ Les remarques générales sur l'état d'avancement des dossiers.
14. Les moniteurs et monitrices ont aussi été invités à produire des commentaires généraux, à toutes les phases de l'enquête.
15. Les douze (12) juridictions de première instance qui ont été l'objet de cette enquête sont les suivantes :
 - ◆ Cap-Haitien
 - ◆ Cayes
 - ◆ Croix-des-Bouquets
 - ◆ Fort-Liberté
 - ◆ Gonaïves
 - ◆ Grande Rivière du Nord
 - ◆ Hinche
 - ◆ Miragoâne
 - ◆ Petit-Goâve
 - ◆ Port-au-Prince

- ◆ Port-de-Paix
- ◆ Saint-Marc

16. Les Cours d'appel du Cap-Haïtien, de Hinche et de Port-au-Prince ainsi que la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) ont aussi été monitorées dans le cadre de ce travail.

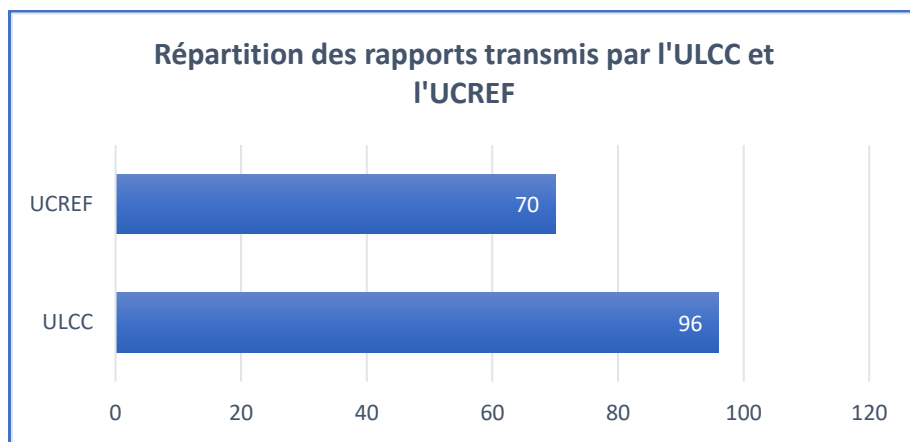
III. INVENTAIRE DES DOSSIERS DE CORRUPTION

17. Afin que des poursuites soient engagées contre les personnes indexées dans des actes de corruption, l'Unité de Lutte Contre la Corruption (l'ULCC) et l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), procèdent de manière systématique, à la transmission aux autorités judiciaires, de leurs rapports d'enquêtes. Les dossiers transmis par l'ULCC et l'UCREF sont ainsi répartis :

Juridictions / Institutions	ULCC	UCREF	Total
Cap-Haïtien	2		2
Cayes	1		1
Croix-des-Bouquets	1	2	3
Fort-Liberté	2		2
Gonaïves	4		4
Grande-Rivière du Nord	1		1
Hinche	4		4
Miragoâne	1		1
Petit-Goâve	2		2
Port-au-Prince	66	63	129
Port-de-Paix	2	4	6
Saint Marc	3	1	4
Cours d'appel	4		5
CSC/CA	3		3
Total	96	70	166

Tableau 1

18. Ainsi, quatre-vingt-seize (96) des rapports ont été transmis par l'ULCC au système judiciaire et administratif. Ils représentent 57.83% de leur totalité. Les soixante-dix (70) rapports restants, soit 42.17% d'entre eux, ont été transférés au système judiciaire par l'UCREF.



Graphie 1

A. Rapports d'enquête produits par l'ULCC de 2008 à 2024

19. Tel que susmentionné, de 2008 à 2024, l'ULCC a transmis un total de quatre-vingt-seize (96) dont quatre-vingt-treize (93) rapports d'enquête à douze (12) juridictions de première instance du pays et trois (3) à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux dossiers en question, les juridictions de distribution ainsi que les infractions reprochées aux personnes et institutions indexées :

Noms dossiers	Personnes Impliquées	Faits reprochés
1- Juridiction de première instance du Cap-Haïtien		
Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication (MTPTC)	Joseph Bernadin Pierre, Jean Roudy Pauyo, Serge Saint Juste, Lionel Delphin, Jean Junior, Beaumanoir Lacroix, Joseph Amélius	Détournement des biens publics, complicité de détournement des biens publics, association de malfaiteurs
Autorité Portuaire Nationale (APN) Nord	Gerve Junior Anacle, Amstrong Joseph Charles	Passation illégale de marché public, Abus de confiance
2- Juridiction de première instance des Cayes		
Mairie des Cayes	Pierre Yvon Chery, Marc Arthur Thélusma	Détournement de fond publics
3- Juridiction de première instance de la Croix-des-Bouquets		
École Nationale de Bréda de Canaan	Monsieur Savoi Thélusmé	Concussion et abus de fonction
4- Juridiction de première instance de Fort-Liberté		
Mairie de Fort Liberté	Louis Jacques Etienne, Archeley Antoine	Abus de fonction, passation illégale de marché public, détournement de biens publics
Mairie de Ouanaminthe	Luma Démétrius, Cretilia Pierre Antoine, Joe Laguerre	Abus de fonction, détournement des biens publics, prise illégale d'intérêts
5- Juridiction de première instance des Gonaïves		
Mairie Anse-Rouge	Francis St-Cyr, Enock Delfis, Oberde Innocent, Wisco St-Cyr	Abus de fonction, passation illégale des marchés publics, versement de pot-de-vin
École de Droit et des Sciences Économiques des Gonaïves (EDSEG)	Roland Paphius, Chedlie Cher-Enfant, Romain Jacques, Charlemond Loudior, Aimy Marcel Olivier Jean Louis, Daniel Dupiton, Jacob Philémon	Détournement de biens publics, complicité de détournement de biens publics, trafic d'influence
Saniel Registre	Saniel Registre	Abus de fonction, concussion
Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG)	M. Jean Odile Étienne, Guirlo Pierre, Wislow Etienne, Adler Camilus, Dernick Neiz, Guber Previlon, Casales Obed, Jacques Emmanuel Désir	Détournement de biens publics, abus de fonction, passation de marché public, délit d'initié
6- Juridiction de première instance de la Grande Rivière du Nord		
Mairie de Saint Raphaël	Fulgens Jean Louis, Guiddathi Fils Aimé	Abus de fonction, passation illégale de marché public
7- Juridiction de première instance de Hinche		
Lycée Joseph Pierre Sully de Maissade	Jean Jacques Sadrack, Georges Wanel Gédulien	Détournement de biens publics, complicité de détournement de biens publics
Sénat de la République	Willot Joseph, Wildrid Elie	Faux en écriture publique, abus de fonction, association de malfaiteurs
Direction Générale des Impôts (DGI)	Roudel Duchene	Concussion, abus de fonction
Mairie de Thomonde	Rodolphe Grégoire, Jean Souverne Delva	Détournement de fonds publics, dilapidation des fonds publics, faux en écriture
Patrimoine du sénateur Rony Célestin	Rony Célestin	Fausse déclaration de patrimoine
8- Juridiction de première instance de Miragoâne		
Délégation départementale des Nippes	Monsieur Alix Tropnas Dit Alex Tropnas,	Détournement des biens publics

9- Juridiction de première instance de Petit-Goâve		
Mairie de Petit-Goâve	Samson Limongy Jean, Hervé Marcelin	Détournement de biens public, abus de fonction, prise illégale d'intérêts, complicité de détournement de biens publics
Lycée Faustin Soulouque de Petit-Goâve	Emmanuel Joseph, Professeur	Détournement de biens publics
10- Juridiction de première instance de Port-au-Prince		
Banque Nationale de Crédit (BNC)	Margarette Charles	
Télévision Nationale d'Haïti (TNH)	Jacques Price Jean	Détournement de biens publics
Douane de Port-au-Prince	Prosper Desruisseaux, Ronald Raphael, Saul Bernadin, Clédony Vertilus, Jean Robert Blanc, Moïse Renel, Pierre Michel Timothée, Castel Bellefleur, Wilfrid François, Barbier Gerce Sylvain, Reginald Lorane, Éliassaint Joseph	Faux et usage de faux, contrebande, fraude fiscale, complicité de contrebande, complicité de faux et usage de faux
Conseil Electoral Provisoire (CEP)	Max Mathurin	Détournement de fonds publics
Direction Générale des Impôts (DGI)	Debras Jean-Bernard, Jean Baptiste Boussiquot, Jean Claude Nicolas, Victor Norziere, Fils-Aimé Aneus, Jean Claude Nicolas, Banque De l'Union Haïtienne	Détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds, faux et usage de faux en écriture privée, association de malfaiteurs, blanchiment d'argent provenant de la corruption
Office du Divorce des Étrangers	Me Paul Jacques Bossicot	
Fond d'Assistance Economique et Social (FAES)	Gabriel Jean Charles	Détournement de fonds publics
Office Nationale de l'Aviation Civile (OFNAC)	Membres du Conseil de direction de l'OFNAC	-
PNH (Dossier de la Direction Logistique)	Richard Belony, Arnold François	Corruption de fonctionnaire et corruption active
Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH)	Michelfet Mathurin, Jose Petit-Homme, Hyppolite Camélien, Claudy Sterlin	-
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)	Mildrède Beliard, Jacques Lauture	-
Ecole communautaire de Maloeuvre (projet de réhabilitation)		-
Conseil National des Télécommunications (CONATEL)	Montaigne Marcelin	Abus d'autorité
Office des Postes d'Haïti (OPH)	Margareth Kettly Emile	-
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)	Bernard Degraff	-
Electricité d'Etat d'Haïti (EDH)	Serge Raphael	-
Autorité Portuaire Nationale (APN)	Ulrick Duplessis	-
Conseil Electoral Provisoire (CEP)	Enel Désir	Faux, usage e faux et abus de fonction
Office d'Assurance Véhicule Contre-Tierce (OAVCT)	Edrick Léandre, Ernst Junior Germain	Détournement des deniers publics, faux et usage de faux
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)	Booz Pierre	Vol de chèques, détournement de biens public
Service de la Circulation	Will Dimanche	Abus de fonction
Centre de Facilitation des Investissements (CFI)	Georges Andy René, Sheyla Bellarme	Détournement des biens publics
Mairie de Gressier	Pierre Emile Collot	Détournement et abus de fonction
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Felixon Joseph, Joel Félicien, Marie Lozita Joseph, Jacques Dumerzil, Arlin Métayer, Likensy Moïse Motoban	Abus de fonction
Hôpital de Carrefour	Marie Sony Carrenand	Vol des chèques
Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)	Hugo Ponceley, Roosevelt Bellevue, Michel Faubert, Watson Saint-Louis	Surfacturation
Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)	Roovelt Réjouis	Blanchiment
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Frantz Clavéus	Vol de chèques

Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au développement (BMPAD)	Patrick Noramé	Détournement de fonds, enrichissement illicite
Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au développement (BMPAD)	Patrick Noramé, Serge Philipe Pierre, Rivarol Deriphonse, Roussen Merizier, Fresnel Affice, Jean Ralph Caze	Détournement de biens publics, blanchiment du produit du crime, concussion, passation illégale des marchés publics, association de malfaiteurs
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)	Emmanuel MÉNARD	Abus de fonction
Police Nationale d'Haïti (PNH)	Gilbert Élie	Prise illégale d'intérêt
Bureau des Mines et de l'Energie (BME)	Ludner Remarais	Abus de fonction
Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes (MAEC)	Kerby Alcantara Desormeaux	Faux et usage de faux
Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes (MAEC)	Bocchit EDMOND	Entrave au bon fonctionnement de la justice
École Congréganiste de Saint-Jean Bosco de Merger	Rémy Jean Alliotte, Dieunet Moralus	Détournement de chèques
Mairie de Cité Soleil	Jean Hislain FRÉDÉRIC	Détournement des biens publics, favoritisme
Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au développement (BMPAD)	Patrick Noramé, Evens Caze, Evens Lainé, Eveline Chery Délima, Nadège Rigueur, Dieusibon Volsan, Kay Claudy, LJD Provision Alimentaire	Détournement, Enrichissement illicite
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA) (CARIBEX S.A. Et CHDM S.A)	David L Brandt, Caroline Marie T Brandt Coles	Passation illégale de marchés publics
ONAMART – ONAPHARMA	Reginald Boulos, Youri Latortue, Albert Christian Jean Louis	Abus de fonction, trafic d'influence, association de malfaiteurs, complicité de trafic d'influence
Autorités Aéroportuaire Nationale (AAN)	Irving Méhu, Jacques Rousseau- Marie Carmelle Jean-Marie	Passation illégale des marchés publics
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)/RBI	Pierre Réginald Boulos, Isabelle Valmé, Urcile Pierre, Emlyne Girovna Brice, Sébastien Boulos, Mélissa Régine Boulos, Natacha Blanc, Prima Émilie Giordani, Jean-Henry Céant, Chesnel Pierre, les Membres du Conseil d'Administration de la Real Business Investment S.A.	Détournement de biens publics, complicité de détournement de biens publics, blanchiment du produit du crime, abus de fonction, association de malfaiteurs
Administration Générale des douanes (AGD)	Ferlande Samedi, Charles Bélair	Entrave au bon fonctionnement de la justice, menace de mort
Loterie de l'ÉTAT Haïtien (LEH)	Marie Margareth Fortuné Daudier, Jean Moise Fortuné	Détournement de biens publics, complicité de détournement des biens publics, abus de fonction
Fonds de Développement industriel (FDI)	Serge Merger, Edgard Jeudy	Abus de fonction, entrave à la justice
Senat de la République 2023	Youri Latortue, Joseph Lambert	Prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, entrave au bon fonctionnement de la justice
Caisse d'Assistance Sociale (CAS) - PHASE 1	Pierre Richard Vales, Hector Dominique Bernadin, Edwine Tonton, Yverose Alide	Détournement de biens publics, prise illégale d'intérêts, faux et usage de faux, association de malfaiteurs, trafic d'influence
Mairie de Pétion-Ville	Kesner Normil, Jean Joseph Paul	Abus de fonction, passation illégale de marché public, entrave au bon fonctionnement de la justice
Patrimoine de Romel Bell	Romel Bell, Anna Dorvil Bell, Duckens Auguste	Enrichissement illicite, blanchiment du produit du crime, fausse déclaration de patrimoine, association de malfaiteurs
Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes (MAEC)	Daphnica Midley Paul, Ronald Garçon	Concussion, complicité de concussion, association de malfaiteurs

Centre National des Équipements (CNE)	Morel Esperance Hérald, Daniel Osse, Malherbe François, Bel Ange Pierre, Wolf Papillon, Willot Joseph, Francisco Delacruz, Sergot Remarai, Jean Renel Tide, Worms Perilus, Clovis Obas, Marthis Fortune, Jean Marcelin Jean Claude, Delimont Roosevelt	Détournement de biens publics
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) (location d'immeubles)	Meniol Jeune, Nobert Stimphil	Abus de fonction
Patrimoine de Nenel Cassy	Nenel Cassy	Fausse déclaration de patrimoine, enrichissement illicite
Sénat de la République (Carte de débit)	Joseph Lambert, Wanique Pierre, Richard Lénime, Hervé Fourcand, Gracia Delva	Détournement de biens publics
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA) – Propriété	Jemley Marc Jean Baptiste, Stéphanie Mondestin, Alfredo Junior Antoine, Piterson Juste	Abus de fonction, prise illégale d'intérêts, blanchiment du produit du crime, association de malfaiteurs
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)	Jemley Marc Jean Baptiste	Détournement de biens publics, abus de fonction, passation illégale de marché public, prise illégale d'intérêts
Direction de l'Immigration et de l'Émigration (DIE)	Jean Willy Lazarre	Concussion
Conseil Présidentiel de Transition (CPT)	Smith Augustin, Emmanuel Vertilaire, Louis Gerald Gilles, Raoul Pascal Pierre-Louis, Lonick Léandre	Abus de fonction, versement de pot-de-vin, instigateur de versement de pot-de-vin
Patrimoine de M. Aviol Flerant	Aviol Flerant	Fausse déclaration de patrimoine, enrichissement illicite
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)	Pierre Ricot Odney	Abus de fonction
Programme National de Cantine Scolaire (PNCS)	Phanèse R. Laguère, Alberto Dor, Miratel Fanor, Paul Wilson Jean Hilaire, Dieudonne François, Junior Celicourt, Magarie Toussaint	Délit d'initié, prise illégale d'intérêt, abus de fonction, détournement de biens publics, passation illégale de marchés publics
Service National de Gestion des résidus Solides (SNGRS)	Germain Polemon, Max Alex Joseph.	Détournement de carburant, abus de fonction
Centre de Réception et de Livraison de Documents d'Identité (CRLDI), DIE.	Marriantha Méroné, Jean Osselin Lambert	Suspicion d'enrichissement illicite, concussion et blanchiment du produit du crime
Fédération de Russie	M. Roland Garçon, Daphnica Midley Paul	Concussion, association de malfaiteur
Électricité d'ÉTAT d'Haïti (EDH)	Naomi Cantave Maulange, Chantale Thomas Jean, Monia Cindy François, Elimise Valbert Pierre, Edmonde Celestin	Détournement de biens publics
Sénat de la République	Joseph Lambert, Herve Fourcand, Wanique Pierre, Richard Lenine, Gracia Delva	Détournement de biens publics
Office Nationale D'assurance Vieillesse (ONA)	Sandro Joseph, Pierre Marcelin Jean Philippe Pierre Herman Remedor, Jonas Noziere, Olibert Pierre, Cleone Robin, Wilmine Desgramond	Faux et usage de faux, abus d'autorité
Caisse d'Assistance Sociale (CAS)	Claude Henri Saint-Louis	Vol de chèque, faux et usage de faux, association de malfaiteurs
Mairie de Pétion-Ville	Pierre Michel Maurice Prosper, Maire Figaro Gaston	Détournement de fonds publics
11- Juridiction de première instance de Port-de-Paix		
Hôpital Notre Dame de la Paix de Jean Rabel	Michael W. Hyacinthes	Détournement de fonds
Plan spécial de Port-au-Paix financé à partir du fonds PETROCARIBE	Fred Lizaire, Lucien Francoeur, Grégoire Desravines, Evelt Sénatus, Gregory Saliba, Rodolphe Mémorin, Datilus Dugué, Jorice Dorsainvil, Adrien Ciné, Erns Serres	Passation illégale de marchés publics, abus de fonction, délit d'initié, trafic d'influence

12- Juridiction de première instance de Saint-Marc		
ODVA	Kenel Francique, Eddy Vitey Augustin, Marc Eddy Estimé, Jean Thierry Toussaint	Détournement de biens publics
Autorité Portuaire Nationale (APN) - Saint-Marc	Anel Camille, Nola Marius, Gregois Valcin, Karl Henry Doriélan, John Altenor	Prise illégale d'intérêts
Mairie de St-Marc	Baunars Charles, Barnel Archedou, Thony Jacques, Ernst Fortune, Lamartine Élysé, Marius Floran, Charles Joseph Junior	Soustraction de biens publics, faux et usage de faux, complicité de soustraction de biens publics, complicité de faux et usage de faux
13- Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)		
Police Nationale d'Haïti (PNH)	Léon Charles	Faute de gestion
Fondation Héritage pour Haïti (FHH)	Henri Christophe, Jean Adler Nelson	-
Dossier de PREOCHARJ	Dumé Sonson	-

Tableau 2

20. Les recherches d'ECC ont révélé que, de ces quatre-vingt-seize (96) rapports :

- ◆ Un (1) dossier représentant soit 1.04 % des rapports transmis par l'ULCC, est éteint pour cause de décès de la personne concernée. Il s'agit d'un dossier de corruption perpétré au Conseil Electoral Provisoire (CEP), dans lequel était indexé Enel Désir et à qui étaient reprochés des faits de faux, usage de faux et d'abus d'autorité.
- ◆ Un (1) dossier, soit 1.04 % se trouve au niveau de la Cour de Cassation. Il s'agit du dossier de l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG), pour lequel une récusation en masse du Tribunal de première instance des Gonaïves a été exercée, rendant le dossier pendant par-devant la Cour de cassation.
- ◆ Un (1) dossier, soit 1.04 % se trouve bloqué au Tribunal Correctionnel des Gonaïves depuis 2023, il s'agit de celui de Staniel Registre.
- ◆ Pour un (1) autre dossier, soit 1.04% des rapports transmis par l'ULCC, une ordonnance a été rendue.
- ◆ Un (1) autre dossier, représentant 1.04 %, n'a pas été transféré pour cause de non - rétroactivité de la Loi. Selon les responsables de l'ULCC de Miragoâne, le dossier de détournement de biens publics reproché à Alix Tropnas dit Alex Tropnas, ex-délégué départemental des Nippes, a été transmis à la Justice le 17 août 2021. Cependant, l'acte de corruption reproché au concerné a été commis avant l'entrée en vigueur de la Loi de 2014.
- ◆ Trois (3) dossiers représentant 3.12 % des rapports de l'ULCC sont pendants par-devant la CSC/CA. Ils concernent deux (2) entreprises privées et une (1) institution publique.
- ◆ Quatre (4) dossiers soit 4.16 % d'entre eux, sont pendants respectivement par-devant les Cours d'Appel du Cap-Haïtien, de Hinche et de Port-au-Prince.
- ◆ Quatre (4) autres dossiers, soit 4.16 % disposent d'un jugement rendu par les Tribunaux saisis. Deux (2) verdicts ont été rendus par le Tribunal de première instance de Port-au-Prince et les deux (2) autres, par le Tribunal de première instance de Hinche

Institution	Personnes impliquées	Faits reprochés	Juridictions	Verdicts
Office Nationale d'Assurance Vieillesse (ONA)	Sandro Joseph, Pierre Marcelin Jean Philippe, Pierre Herman Remedor, Jonas Noziere, Olibert Pierre, Cleone Robin, Wilmine Desgramond	Faux et usage de faux, abus d'autorité	Port-au-Prince	Sandro Josepg, Pierre Hermann Remedor et Pierre Marcelin Jean Philippe ont été renvoyés hors des liens de l'inculpation mais s'étaient engagés à restituer à l'Etat 46,000,000 de gourdes, soit le montant pour le détournement duquel ils étaient accusés
Office d'Assurance Véhicule Contre-Tierce (OAVCT)	Edrick Léandre, Ernst Junior Germain	Détournement des deniers publics, Faux et usage de faux.	Port-au-Prince	Edrick Léandre a été condamné à 4 ans et 8 mois d'emprisonnement / restitution des sommes détournées et à 3 ans de privation des droits civils, politiques et de famille
Mairie de Thomonde	Rodolphe Grégoire, Jean Souverne Delva	Détournement de fonds publics, dilapidation des fonds publics et faux en écriture.	Hinche	-
DGI	Roudel Duchêne	Concussion- Abus de fonction	Hinche	Roudel Duchêne a été condamné à 4 ans de travaux forcés à temps et à la dégradation civique

Tableau 3

- ◆ Sept (7) dossiers soit 7.3 % des rapports, sont pendants par-devant un substitut commissaire du gouvernement.
- ◆ Huit (8) parmi les dossiers transférés sont encore aux greffes des Parquets où ils ont été acheminés par l'ULCC. Ils représentent 8.34 % de la totalité des rapports transmis.
- ◆ Dix (10) dossiers, représentant 10.42 % de la totalité des rapports, sont par-devant le Cabinet d'instruction. Deux (2) déports volontaires des magistrats instructeurs ont été signalés à ECC.
- ◆ Et, pour les cinquante-cinq (55) dossiers restants, soit 57.3 % des rapports transmis par l'ULCC, aucune information sur leur état d'avancement n'est disponible.

B. Rapports d'enquête transmis par l'UCREF de 2005 à 2024

21. Pour la période allant de 2005 à 2024, l'Unité Centrale de Renseignement Economique et Financier (UCREF) a enquêté sur soixante-dix (70) dossiers relatifs à des crimes financiers. Ces dossiers ont été acheminés à quatre (4) juridictions de première instance du pays. Il s'agit des juridictions de la Croix-des-Bouquets, de Port-au-Prince, de Port-de-Paix et de Saint-Marc.

22. Le tableau suivant dresse l'inventaire des dossiers en question, dont 90% ont été acheminés à la juridiction de première instance de Port-au-Prince.

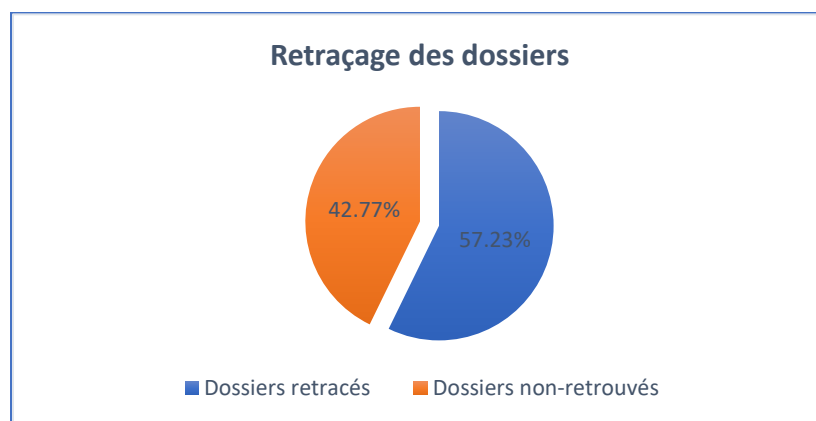
Juridictions / Rapports		Date De Transmission
Juridiction De Première Instance De La Croix-Des-Bouquets		
1.	Souffrant Alexandra	-
2.	Emane Jean Louis	-
Juridiction De Première Instance De Port-Au-Prince		
3.	Glenna Belmar, Patricia D. Jérôme Martin	29 mars 2018
4.	Lunique Cherizard, Jacques Junior Divers, Harisson Massieu, Jonas Mettelus.	30 mai 2018
5.	Chun-Mou Liu	28 décembre 2018
6.	René Ardouin	28 décembre 2018
7.	Salvard Monnely	28 décembre 2018
8.	Margarette Sauveur	28 décembre 2018
9.	Jacques Baudelaire	28 décembre 2018
10.	Magalie Habitant	16 avril 2019
11.	Eveline Delima Chery, Lunie Elcie Chery	22 août 2019
12.	Revelation Rent A Car	16 septembre 2019
13.	Agnès Élisabeth Delatour Debrosse Preval	06 août 2020
14.	Serge Georges Jean Coles & Consorts	06 août 2020
15.	Hérold Nicolas	11 août 2020
16.	Solon Guillaume	03 mai 2021
17.	Dumont Frankck Arby Larco	03 mai 2021
18.	Philama Gerard	03 mai 2021
19.	Wilson Xavier	03 mai 2021
20.	Eveline Delima Chery, Lunie Elcie Chery & Consort	11 août 2022
21.	Solon Guillaume	11 août 2022
22.	Dumont Frankck Arby Larco	11 août 2022
23.	Philama Gerard	11 août 2022
24.	Wilson Xavier	11 août 2022
25.	Jean Hislain Frederic	23 août 2022
26.	Suntech Solar Haiti	23 août 2022
27.	Yves Robert Jean	23 août 2022
28.	Wilfrid Gelin	23 août 2022
29.	Edwine Tonton	21 septembre 2023
30.	Nerlande Milhommes Blaise	01 février 2024
31.	Nenel Cassy	01 février 2024
32.	Esolar_Haiti / Rommel Poitevien	01 février 2024
33.	Marie Rosemila Saint-Vil Petit-Frere	10 septembre 2024
34.	Holrithe Martineau	10 septembre 2024
35.	Rudy Therassan	26 octobre 2005
36.	Marie Charles Patrique Mellon	26 octobre 2005
37.	James Romane Lestin	26 octobre 2005
38.	Dossiers #1010 / 46 Pages	19 avril 2006
39.	Dossier #A / 416 Pages	19 avril 2006
40.	Dossier #B / 284 Pages	19 avril 2006
41.	Dossier #C / 192 Pages	19 avril 2006
42.	Société Audio Communications S.A	20 décembre 2006

43.	Pascal Ché Garoute & Consorts	20 décembre 2006
44.	Stéphanie Ambroise Et Yonel Joassaint	20 décembre 2006
45.	Oriel Jean	20 décembre 2006
46.	Fourel Célestin	20 décembre 2006
47.	Dany Toussaint	20 décembre 2006
48.	Lesly Lavelanet	26 février 2007
49.	Hubert Desther	26 février 2007
50.	Venel Joseph	26 février 2007
51.	Jean Lemerque Pierre	15 juin 2007
52.	Mario Issa Et Carla Georges Issa	15 juin 2007
53.	Jean Roussel Amazan	15 juin 2007
54.	Fritz Willy Latortue	15 juin 2007
55.	Alphonse Inévil	15 juin 2007
56.	Marckendy Natoux	17 juin 2013
57.	Marie Emmanina Constantin & Consorts	17 juin 2013
58.	Roosvelt Rejouis	09 septembre 2016
59.	Clifford H. Brandt	09 septembre 2016
60.	Yolette Mengual	15 mars 2017
61.	Camille Junior Edouard	04 décembre 2017
62.	Jean Rigaut Baptiste & Consorts	29 décembre 2017
63.	Josette Auguste	29 décembre 2017
64.	Gespère Destine	29 décembre 2017
65.	Joseph Robenson Paul	29 décembre 2017
Juridiction De Port-De-Paix		
66.	Alcerès Jean	-
67.	François Bazile	-
68.	Jean Enock Lordéus	-
69.	Henry Alcidonis	-
Juridiction De Saint-Marc		
70.	Yfto Mayette	-

Tableau 4

23. Les informations recueillies par ECC permettent de ventiler les dossiers transférés par l'UCREF comme suit :
- ◆ Un (1) dossier représentant 1.43% de la totalité des rapports transmis par l'UCREF, est au niveau du Cabinet d'instruction.
 - ◆ Trente-cinq (35) dossiers soit 50% des rapports transmis par l'UCREF, se trouvent dans le carré d'un commissaire du gouvernement.
 - ◆ Dix-huit (18) dossiers représentant 25.71 % se retrouvent encore aux greffes des Parquets où ils ont été acheminés par l'UCREF.
 - ◆ Pour seize (16) dossiers soit 22.86 % de la totalité des rapports transmis par l'UCREF, aucune information n'est disponible.

IV. RETRAÇAGE DES DOSSIERS TRANSMIS PAR L'ULCC ET L'UCREF

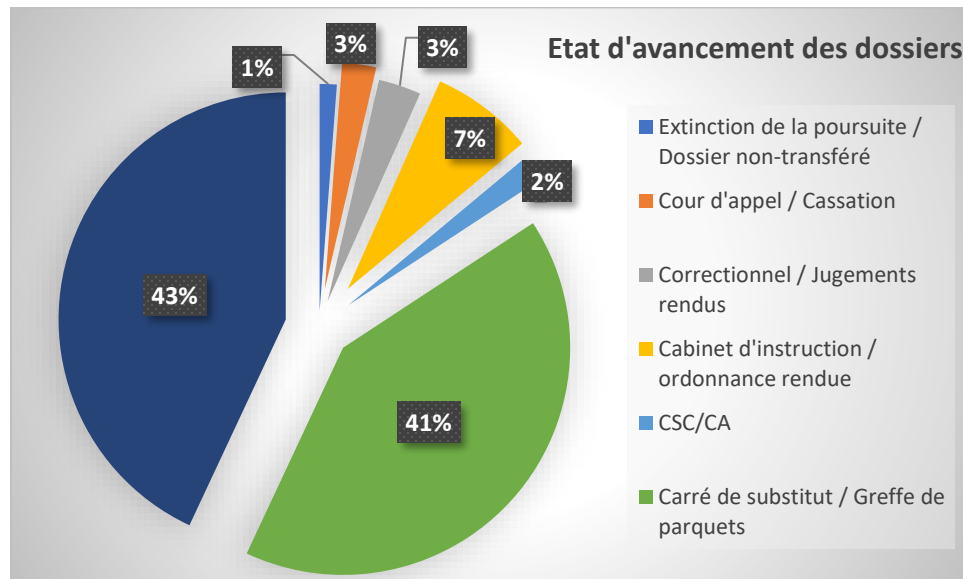


Graphe 2

24. De plus, l'état d'avancement de ces dossiers est ainsi présenté :

Etat d'avancement des dossiers	ULCC	UCREF	Total
Extinction de la poursuite	1		1
Dossier non-transféré	1		1
Cassation	1		1
Correctionnel	1		1
Ordonnance rendue	1		1
CSC/CA	3		3
Cours d'appel	4		4
Jugement	4		4
Cabinet d'instruction	10	1	11
Greffe de Parquets	8	18	26
Carré de substitut	7	35	42
Aucune information disponible	55	16	71
	96	70	166

Tableau 5



Graphe 3

1. Cas des dossiers non-retrouvés

25. Selon les résultats de l'enquête, soixante-onze (71) dossiers soit 42.77 % des cent-soixante-six (166) dossiers transmis par l'ULCC et l'UCREF n'ont été retrouvés dans aucune structure composant l'appareil judiciaire haïtien ou au niveau de l'ordre administratif. Selon les répondants.es, cette situation est due en raison :
- ◆ Des cambriolages répétés des locaux des Cours et Tribunaux ;
 - ◆ De la délocalisation continue des Cours et Tribunaux ;
 - ◆ Des incendies des Tribunaux ;
 - ◆ Du départ de certains commissaires, substituts commissaires et de certains juges avec les dossiers qui leur sont confiés.
26. Concernant la juridiction de Port-au-Prince, le personnel judiciaire rencontré dans le cadre de cette enquête a affirmé que les dossiers qui avaient été transférés à la Justice avant 2010 sont perdus lors du séisme du 12 janvier 2010, ou ont été dérobés lors de l'incursion des bandits armés au local du Palais de Justice qui se trouvait alors au Bicentenaire. D'autres dossiers sont perdus lors des déménagements successifs du Palais de Justice de Port-au-Prince, en raison de la crise socio-politique auquel le pays est confronté depuis plusieurs années.
27. D'autres juridictions de première instance touchées par cette enquête ont aussi avancé les mêmes raisons ci-énumérées, justifiant la perte des dossiers de corruption à elles confiés. Il s'agit des juridictions du Cap-Haïtien, des Cayes, de la Croix-des-Bouquets, de Fort-Liberté et de Port-de-Paix.
28. En plus d'avoir été incendié dans la nuit du 26 au 27 juillet 2022, un autre élément a permis de mettre en lumière la raison de l'incapacité du Parquet de première instance

de la Croix-des-Bouquets à fournir les informations relatives aux dossiers de corruption qui lui ont été transférés. Selon le personnel judiciaire, souvent les dossiers sont acheminés audit parquet sous forme de plis adressés directement au commissaire du gouvernement. Quand cela arrive, rares sont les suivis réalisés en vue de l'enregistrement de ces dossiers.

29. L'enquête réalisée par ECC au niveau des différentes instances susmentionnées a permis de comprendre le mode d'appréciation des dossiers de crimes financiers par la Justice haïtienne et de relever les nombreux blocages structurels, les lenteurs procédurales qui entravent le bon déroulement des poursuites.

A. Au niveau des Tribunaux de première instance

30. Au sein de l'Administration publique en général, l'accès à l'information représente un enjeu particulièrement préoccupant. Les institutions publiques fonctionnent souvent en vase clos, les renseignements internes sont rarement diffusés, et les informations demeurent confidentielles. Cette opacité est encore plus marquée au niveau des tribunaux de première instance du pays, où l'accès à l'information est extrêmement restreint.
31. De plus, l'indisponibilité des acteurs judiciaires est extrêmement récurrente. Les enquêteurs et enquêtrices d'ECC ont dû assidument se rendre sur place durant toute cette période de l'enquête, afin de rechercher les informations concernant les dossiers. En dépit de leur assiduité, le pourcentage des informations collectées par juridiction démontre le faible niveau d'accès à l'information :

a. Tribunal de première instance du Cap-Haitien

32. Au niveau de la juridiction de première instance du Cap-Haitien, le personnel est totalement indisponible. ECC s'est rendu à plusieurs reprises au Parquet de ce ressort mais n'a jamais pu rencontrer le commissaire en chef.
33. Après plusieurs tentatives, ECC a fini par avoir confirmation que l'un des dossiers qui avaient été acheminés à ladite juridiction, - celui relatif à l'Autorité Portuaire Nationale – Nord - se trouve à la Cour d'appel. Cet appel a été interjeté par le Ministère public en vue de contester l'ordonnance rendue par le juge d'instruction. L'autre dossier n'a pas été retrouvé dans les registres dudit tribunal.

b. Tribunal de première instance des Cayes

34. Au niveau des Cayes, l'indisponibilité du personnel a aussi été constatée. Plusieurs demandes ont été introduites en vue de retracer le dossier qui a été transféré audit Tribunal, en réponse de quoi ECC a appris que le dossier n'était pas enregistré au greffe dudit tribunal.

c. Tribunal de première instance de la Croix-des-Bouquets

35. Des trois (3) dossiers transférés à la juridiction de première instance de la Croix-des-Bouquets, aucun n'a été retrouvé, ces derniers n'ayant pas été enregistrés dans les registres du greffe du tribunal en question.

d. Tribunal de première instance de Fort-Liberté

36. Le Tribunal de première instance de Fort-Liberté ne se distingue pas des autres en matière de transparence dans le partage d'informations. Le personnel, de manière générale, ainsi que l'actuel commissaire du gouvernement, Maître Eno Zephyrin, ont adopté une attitude réticente, voire hostile, lorsqu'il s'agissait de fournir des renseignements sur certains dossiers.
37. Après de nombreuses démarches, ECC a finalement appris que l'un des dossiers est en suspens au cabinet d'instruction, tandis que l'autre n'a pu être retracé dans les registres du tribunal.

e. Tribunal de première instance des Gonaïves

38. Au Tribunal de première instance des Gonaïves, ECC a pu trouver les informations relatives aux quatre (4) dossiers qui y ont été transférés. Toutefois, certains faits marquants ont attiré l'attention de l'organisation :
- ◆ Le Tribunal de première instance des Gonaïves et le Parquet de ce ressort ont été incendiés à plusieurs reprises durant l'année 2023 ;
 - ◆ Les dossiers ne sont pas bien sécurisés ;
 - ◆ L'un (1) des dossiers concerne Stanier Registre qui est un avocat militant. Celui-ci plaide tous les jours au Tribunal de première instance des Gonaïves. Cependant, aucun suivi n'a été accordé au dossier de corruption dans lequel il est indexé. Et, le juge d'instruction qui a instruit le dossier de l'inculpé Stanier Registre est présenté par plusieurs comme étant l'ami de ce dernier.

f. Tribunal de première instance de la Grande Rivière du Nord

39. Le Tribunal de première instance de Grande Rivière du Nord est également concerné par l'indisponibilité du personnel. Après plusieurs visites audit tribunal, ECC a appris que le dossier qui lui avait été acheminé se trouve au cabinet d'instruction. Cependant, ECC a tenté plus d'une fois de rencontrer le juge en charge du dossier, sans succès.

g. Tribunal de première instance de Hinche

40. Le Tribunal de première instance de Hinche se démarque des autres juridictions, dans la mesure où il est le seul à avoir rendu deux (2) jugements respectivement en 2013 et 2022. Et, appel a été interjeté sur un (1) autre dossier.

h. Tribunal de première instance de Miragoâne

41. La juridiction de Miragoâne est concernée par le seul dossier qui n'a pas été acheminé au Cabinet d'instruction par le Parquet de ce ressort, en raison du principe de non-

rétroactivité de la Loi. Il s'agit du dossier de la Délégation départementale des Nippes, indexant Alix Tropnas.

i. Tribunal de première instance de Petit-Goâve

42. A Petit-Goâve, greffiers et commissaires du gouvernement engagent des procédures dilatoires lorsqu'il s'agit de donner des renseignements sur les dossiers de corruption. Le greffier en chef, Petit Blanc Berthola, le commissaire du gouvernement Jean Fritz Patterson Dorval et le substitut commissaire du gouvernement ai de Petit-Goave Danielo Valès ont d'abord fixé des rendez-vous aux moniteurs.trices d'ECC en vue de les renseigner sur les dossiers qui leur avaient été acheminés, pour à chaque fois ne pas donner suite auxdits rendez-vous. Finalement, aucune information n'a été trouvée concernant les dossiers de corruption transmis à la juridiction de Petit-Goâve, où le Tribunal a connu des cambriolages à répétition.

j. Juridiction de première instance de Port-au-Prince

43. La juridiction de première instance de Port-au-Prince compte à elle cent-vingt-neuf (129) des cent-soixante-six (166) dossiers, soit 77.71 % d'entre eux, parmi lesquels seuls quarante-et-un (41) ont pu être retracés. Ils représentent 24.70 % des dossiers transmis à cette juridiction. Aucune information n'a été retrouvée pour les quatre-vingt-huit (88) dossiers restants, soit 75.3 % d'entre eux. Si pour certains cas, c'est le personnel rencontré qui n'était pas disposé à collaborer avec ECC, dans d'autres cas, aucune trace des dossiers n'a été retrouvée dans les registres des greffes.
44. Il convient cependant de noter que le dossier du CEP impliquant Enel Désir a été classé, suite au décès de ce dernier, sa mort ayant occasionné l'extinction des poursuites.

k. Tribunal de première instance de Port-de-Paix

45. Seuls trois (3) des six (6) dossiers transférés à la juridiction de première instance de Port-de-Paix ont été retrouvés, le personnel n'ayant pas été disposé à communiquer avec ECC et ayant adopté une posture qui laisse croire que la lutte contre la corruption ne constitue pas une priorité pour cette juridiction.
46. Un (1) parmi les dossiers pour lesquels les informations ont été retracées, démontre la légèreté avec laquelle les dossiers de corruption sont traités par le CSPJ. Il s'agit en effet du cas relatif au Plan spécial de Port-au-Paix financé par les fonds PetroCaribe. Deux (2) parquetiers, Kelly Dubreis et Michelet Virgile, avaient travaillé sur le dossier en question. Par la suite, le magistrat Michelet Virgile a été arrêté et, le dossier disparu du tribunal, a été retrouvé au domicile de ce dernier. Distribué à un autre parquetier, le dossier en question a été transmis au bureau du Doyen aux fins de désignation d'un juge d'instruction. Choix a été fait du magistrat instructeur Attsim Garçon. Dès sa désignation, le magistrat avec lequel ECC s'est entretenu dans le cadre de cette enquête, a affirmé avoir reçu diverses menaces et, toujours selon ses dires, son cabinet a été cambriolé à deux (2) reprises. Le magistrat avait alors sollicité du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) un renforcement de sa sécurité ainsi que la réparation de son

cabinet. Malheureusement, sa demande est restée sans suite. Finalement, il s'est déporté du dossier et l'a remis au greffe du tribunal. À ce jour, aucun suivi n'a été effectué, aucun autre juge n'ayant accepté de se charger du dossier.

I. Tribunal de première instance de Saint-Marc

47. A Saint-Marc, le commis parquet en chef a catégoriquement refusé de collaborer avec ECC. En ce sens, aucune information n'a été retrouvée sur les dossiers qui y ont été acheminés par l'ULCC et l'UCREF.

B. Au niveau des Cours d'Appel

48. Quatre (4) dossiers ont été transférés respectivement aux Cours d'appel de Cap-Haïtien, de Port-au-Prince et de Saint-Marc.
 - ◆ Aucune trace du dossier de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) Nord n'a été retrouvée à la Cour d'appel de Cap-Haïtien. Le greffe de la Cour a exigé des moniteurs.trices d'ECC le numéro du dossier sans lequel, il n'a pas pu effectuer les recherches. La demande du numéro du dossier a été produite auprès du greffe du Parquet, qui n'a pu non plus le fournir.
 - ◆ Au moment de l'enquête d'ECC, les portes de la Cour d'Appel de Port-au-Prince étaient fermées en raison de l'insécurité. Aucune information relative aux dossiers qui y ont été acheminés et datant respectivement de 2006 et 2012, n'a pu être retrouvée.

C. Au niveau de la CSC/CA

49. Le monitoring au niveau de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) a été totalement infructueux. A la première visite des moniteurs.trices d'ECC, il a été suggéré de procéder à une demande formelle. En ce sens, en date du 24 mars 2025, une lettre a été adressée au Président de ladite Cour, sollicitant un compte-rendu des suivis effectués sur les trois (3) dossiers de corruption qui y ont été acheminés respectivement en 2015 et 2022. Aucune réponse n'a été adressée à ECC qui, au moment de la publication du présent rapport, a appris que les recherches relatives à sa demande étaient encore en cours à la CSC/CA.

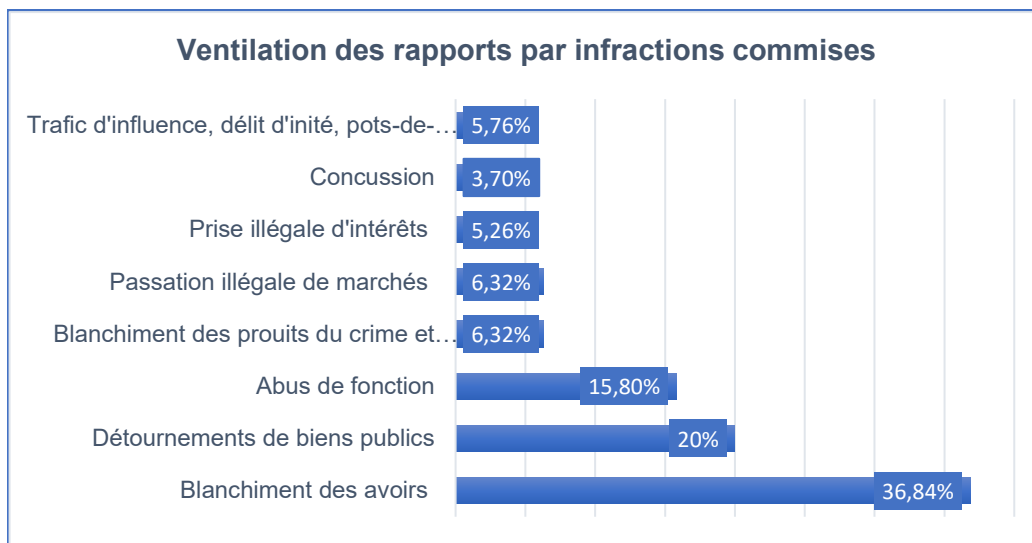
VI. VENTILATION DES DOSSIERS PAR ACTES DE CORRUPTION ENREGISTRES

50. La loi portant prévention et répression de la corruption, dans ses articles 5.1 à 5.14, énumère quatorze (14) actes constitutifs de corruption. Au sein de l'Administration publique haïtienne, ces actes ne sont pas tous commis avec la même fréquence.
51. Pour les quatre-vingt-seize (96) dossiers transmis par l'ULCC, ECC ne dispose pas d'informations relatives aux crimes reprochés aux personnalités et institutions indexées dans dix (10) rapports. De plus, un (1) seul dossier peut comporter plusieurs infractions. Pour les soixante-dix (70) dossiers transférés par l'UCREF, l'infraction de blanchiment des avoirs est constamment répétée, additionnée à d'autres infractions pour lesquelles ECC ne dispose pas d'information. En dépit de ces manquements, ECC a quand même tenu à analyser, sur la base des rapports à sa disposition, la fréquence des actes commis, qui renseigne sur les penchants des comptables de deniers publics et peut aider les autorités à identifier les infractions de corruption qui sont le plus fréquemment perpétrées. Ainsi, pour treize (13) infractions répétées au moins cent-quatre-vingt-dix (190) fois dans les rapports de l'ULCC et de l'UCREF, la fréquence est ainsi présentée :

Infractions relevées	Fréquence
Blanchiment des avoirs	70
Détournements de biens publics	38
Abus de fonction	30
Passation illégale de marchés	12
Prise illégale d'intérêts	10
Concussion	7
Blanchiment du produit du crime	6
Enrichissement illicite	6
Traffic d'influence	4
Délit d'initié	3
Pots de vin	2
Surfacturation	1
Favoritisme	1

Tableau 6

52. Sur la base de ces données, dans 36.84 %, l'infraction de blanchiment des avoirs est répétée. Dans 20 % des cas de corruption transmis, des détournements de biens publics sont enregistrés. De même, dans 15.8 % des cas, l'infraction abus de fonction est relevée. Le blanchiment des produits du crime et l'enrichissement illicite sont enregistrés dans 6.32 % des rapports, de même que la passation illégale de marchés publics qui concerne 6.32% des cas alors que dans 5.26 % des cas, l'infraction prise illégale d'intérêts est perpétrée. La concussion est répétée dans 3.7% des rapports. Et, les infractions trafic d'influence, délit d'initié, versements de pots-de-vin, surfacturation et favoritisme semblent plus rares. Elles ne sont relevées que dans 5.76 % des rapports de l'ULCC.



Grappe 4

53. ECC a aussi remarqué que les infractions de paiement de commission illicite et d'abus de biens sociaux ne figurent pas dans les dossiers référés à la Justice, ce qui suggère soit une absence de cas répertoriés, soit un manque de signalement ou de documentation concernant ces types d'infractions.

VII. ENJEUX FINANCIERS DES DOSSIERS

54. ECC a fait choix de *vingt-quatre* (24) parmi les rapports de l'ULCC soit 25% de leur totalité, pour lesquels les informations sont complètes et analogues, en vue de relever les enjeux financiers des actes de corruption. Le tableau suivant présente les détails en question.

Institutions	Personnes Impliquées	Montants Gourdes	Montants Dollars
EDSEG	Roland Paphius, Chedllie Cherenfant, Romain Jacques, Charlemond Louidor, Aimy Marcel Olivier Jean-Louis, Jacob Philemon, Daniel Dupiton	HTG 8,531,740.00	
LEH)	Margareth Fortuné Daudier, Jean Moise Fortuné	HTG 40,940,000.00	
Lycée Joseph Pierre SULLY De Maïssade	Mm. Sadrack Jean Jacques, Georges Wanel Gédulien	HTG 2,069,100.00	
Mairie d'Anse-Rouge	Francis Saint Cyr, Enock Delfis, Oberde Innocent, Wisco Saint Cyr	HTG 135,597.80	
Mairie De Fort-Liberté	Louis Jacques Etienne, Archeley Antoine	HTG 749,000.00	
Mairie De Petit-Goâve	Samson Limongy Jean, Hervé Marcelin	HTG 12,760,000.00	
Mairie De Saint-Raphaël	Fulgens Jean-Louis, Guiddalthi Fils-Aimé, Serge Sajous	HTG 2,032,800.00	
PNH	Léon CHARLES	HTG 18,240,000.00	
EDH	Naomi Cantave Maulange, Chantale Thomas Jean-Monia Cindy François, Elimise Valbert Pierre, Edmonde Célestin	HTG 22,759,671.73	
Aviol Fleurant	Aviol Fleurant	HTG 77,995,807.07	\$ 75,000.00
CRLDI De Pétion-Ville / DIE	Marriantha Méroné, Jean Osselin Lambert	HTG 33,865,569.66	
Mairie De Cité Soleil	Jean Hislain Frédéric, Belande Petit-Frère, Nathanaël Jean Mary	HTG 2,010,000.00	
BMPAD	Ralph Caze, Evens Lainé, Patrick Noramé, Eveline Chery Delima, Johanne Dessalines Chery, Nadège Rigueur, Dieusibon Volsan Kay Claudy S.A, O 'Bon Prix Distribution, Ministère De L'Economie Et Des Finances, Pjmex, Dj's International S.A, Ljd Provisions Alimentaires- Liora Food S.A.	HTG 263,965,292.00	
Délégation Départementale Des Nippes	Alix Tropnas, Rodrigue Cléophat	HTG 2,249,000.00	
ONA/MART/ONA/PHARMA	Pierre Reginald Boulos, Youri Latortue, Albert Christian Jean-Louis, Chesnel Pierre	HTG 17,969,500.00	
China National Automation Control System Corp (CACS)	Irving Mehu, Jacques Rousseau	-	\$ 12,039,450.00
ONA - Actionnariat De La Real Business Investment S.A	Jean-Henry Céant, Pierre Réginald Boulos, Isabelle Valmé, Urcile Pierre, Emlyne Girovna Brice, Sébastien Boulos, Mélissa Régine Boulos, Natacha Blanc, Prima Emilia Giordani, Rb Investment S.A, Delimart S.A	HTG 65,000,000.00	\$ 2,118,489.33
Carmen Immacula Cantave	Youri Latortue, Joseph Lambert	HTG 3,928,479.74	
CAS	Pierre Richard VALLES, Hector Dominique Bernadin, Edwine Tonton- Yverose TONTON	HTG 4,465,000.00	
Université Publique de l'Artibonite Au Gonaïves (UPAG)	Jean Odile Etienne, Entreprise Ncsd Et Wiswootz, Adler Camilus, Dernick Neiz, Gubert Previlon, Casale Obert, Jacques Emmanuel Desir	HTG 8,135,786.00	
LEH	Marie Margareth Fortuné Daudier	HTG 4,211,280.00	

MENFP - Contrats De Location De Bâtiments	Norbert Stimphil, Meniol Jeune	HTG 328,799,609.67	\$ 2,100,960.00
ONA - Location De Véhicules	Jemley Marc Jean-Baptiste	HTG 61,294,823.74	\$ 160,000.00
CPT	Smith Augustin, Emmanuel Vertillaire, Louis Gerald Gilles, Raoul Pascal Pierre-Louis, Lonick Leandre-		\$ 53,500.00
Total		HTG 982,108,057.41	\$ 16,547,399.33

Tableau 7

55. Tel que démontré dans le précédent tableau, pour les vingt-quatre (24) dossiers en question, au moins neuf-cent-quatre-vingt-deux-millions-cent-huit-mille-cinquante-sept gourdes et quarante-et-une centimes d'une part (HTG 982,108,057.41) et seize-millions-cinq-cent-quarante-sept-mille-trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et trente-trois centimes (USD 16,547,399.33) ont été détournés des caisses de l'Etat. Il s'agit de sommes faramineuses qui auraient pu servir à réaliser les droits sociaux de milliers de citoyens et citoyennes haïtiens.

VIII. PERSONNALITES ET INSTITUTIONS INDEXEES PAR LES RAPPORTS

56. Les rapports d'enquête de l'ULCC ont permis à ECC d'identifier les postes occupés par les différentes personnalités mises en cause dans les dossiers de corruption. Parmi elles se retrouvent des :

- ◆ Conseillers présidents membres du Conseil Présidentiel de Transition (CPT)
- ◆ Sénateurs
- ◆ Ministres
- ◆ Présidents.es et vices-présidents.es d'institutions
- ◆ Directeurs.trices généraux
- ◆ Agents.es de l'Administration publique
- ◆ Membres du secteur privé.

57. Seize (16) groupes d'institution se retrouvent indexées dans les rapports transmis par l'ULCC et l'UCREF. Il s'agit :

- ◆ Des mairies, impliquées dans au moins treize (13) rapports d'enquête de corruption ;
- ◆ De différents ministères indexés dans dix (10) dossiers de corruption ;
- ◆ De l'Office Nationale d'Assurance Vieillesse (ONA), dont le nom est cité dans dix (10) cas de corruption ;
- ◆ De la PNH, du BMPAD et d'hôpitaux impliqués chacun dans trois (3) cas de corruption, soit un total de neuf (9) rapports ;
- ◆ D'universités, de lycées et d'écoles indexés dans un total de huit (8) rapports de corruption ;
- ◆ De l'ED'H, de la CAS, du CEP et de la DGI dont le nom de chacun apparait dans deux (2) rapports, soit un total de huit (8) cas de corruption ;
- ◆ De la Direction Générale des Douanes, dont le nom est cité dans cinq (5) dossiers de corruption ;
- ◆ De différentes institutions privées indexées dans un total de cinq (5) dossiers de corruption.
 - Du Sénat de la République, paru dans quatre (4) rapports d'enquête de corruption.
 - Du Sénat de la République, paru dans quatre (4) rapports d'enquête de corruption.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

58. Les résultats de l'enquête menée par ECC, autour de l'état d'avancement des dossiers de corruption transférés pour suivis, par l'ULCC et l'UCREF aux instances judiciaires et administrative, prouvent, si besoin en était, que l'impunité des crimes financiers constitue la règle en Haïti. Ces résultats mettent aussi en évidence le niveau alarmant du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire haïtien et de la CSC/CA.
59. En effet 166 dossiers ont été transmis dont 96 par l'ULCC et 70, par l'UCREF. De ces dossiers, seuls 95 soit 57.23% ont été retracés par ECC.
60. A côté de ce dysfonctionnement institutionnel, les méthodes archaïques utilisées pour le classement de dossiers empêchent aux Cours et Tribunaux de retracer les informations et de pouvoir les communiquer à ceux et celles qui en font la demande. Et, lorsque le personnel rencontré manifeste sa bonne volonté pour fournir les informations sollicitées, survient alors un problème de disponibilité de leur part, puisque les archives étant manuscrites pour la plupart, elles exigent un temps énorme de recherches.
61. Certains registres des Parquets ont été égarés et d'autres détruits. Dans au moins un Parquet, il a été rapporté à ECC que les dossiers de corruption n'ont tout simplement pas pu être retracés parce qu'ils avaient été acheminés sous forme de plis adressés directement au commissaire du gouvernement.
62. Les Tribunaux de première instance, les Cours d'appel, ainsi que la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) n'accordent aucune importance au traitement des affaires de corruption qui leur sont confiées. Et, pour justifier leur incapacité à fournir les informations et leur inaccessibilité vis-à-vis des organisations de la société civile, ils invoquent souvent la sensibilité des dossiers de corruption.
63. Par ailleurs, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a occasionné la destruction de plusieurs bâtiments publics dont la Cour de cassation et le Palais de Justice de Port-au-Prince, entraînant une perte massive de données dont des dossiers de corruption. Additionné à cela, l'insécurité a aussi eu d'énormes conséquences sur l'administration de la Justice, notamment avec la répétition des actes d'incendies, de déménagements forcés des Cours et Tribunaux et des cambriolages.
64. Or, la perte de données constitue un handicap majeur à l'efficacité de la Justice et favorise l'impunité car, les personnes soupçonnées dans les dossiers perdus et dans les dossiers qui ne peuvent être retrouvés ou reconstitués, risquent de ne jamais être punies ou excusées.
65. Sur 166 dossiers transférés par l'ULCC et l'UCREF, 129, soit 77.71% ont été transférés à la juridiction de première instance de Port-au-Prince. Cet état de fait doit interpeller la société d'une part sur le niveau de corruption pratiqué régulièrement au sein de l'administration publique haïtienne en général, et sur la juridiction de Port-au-Prince en particulier. Et, sachant que seuls 4 dossiers, représentant moins de 3% des cas de corruption transférés, sont parvenus par-devant une instance répressive révèle que les

infractions de corruption commises au sein de l'administration publique sur à peu près 2 décennies, restent et demeurent impunies.

66. De plus, l'absence de volonté de traiter les dossiers est manifeste car, des dossiers de corruption transférés depuis 2006 sont à ce jour soit en cours, soit égarés, soit bloqués dans les tiroirs.
67. L'accès à l'information reste le plus grand obstacle au sein de l'administration publique. Les agents publics sont très réticents au partage d'informations. Pourtant, le partage d'information est primordial. Car la transparence permet de renseigner le public sur le travail qu'effectuent les institutions publiques et de rendre des comptes.
68. L'appareil judiciaire fonctionne en toute opacité. Autrement dit, les acteurs refusent la plupart du temps de collaborer et de partager les informations sollicitées. Et, en effet, l'accès limité aux informations dans le cadre de cette enquête a constitué un obstacle important lors de la collecte des données.
69. Plus de 97 % des dossiers transférés par l'ULCC et l'UCREF stagnent dans les Cours et les tribunaux. Et, il devient clair que le système judiciaire ainsi que l'ordre administratif sont dépassés par la lutte contre la corruption. C'est pourquoi, ECC reste convaincu que le pôle judiciaire spécialisé sur les crimes financiers récemment créé pourrait aider à faire avancer les dossiers de corruption. Cependant, il faut pour cela fournir les moyens adéquats et suffisants à cette structure qui jusqu'à présent est totalement effacée.
70. Au-delà de toutes considérations, ECC estime que les faits révélés par cette enquête témoignent de la gravité de la situation et confirme l'urgence de remédier de manière concrète et durable aux dysfonctionnements liés au traitement des dossiers de corruption.
71. Par ailleurs, le rapport met en lumière l'ampleur de la corruption qui gangrène le pays et ses effets dévastateurs sur la non-réalisation des Droits sociaux et au développement du peuple haïtien. En effet, au moins 982,108,057.41 gourdes et 16,547,399.33 dollars américains ont été détournés, volés, dans seulement 25% des dossiers transférés par l'ULCC.
72. ECC condamne la complicité du système judiciaire dans la perpétuation de cette culture de corruption, favorisée par l'impunité, ce qui porte l'organisation à déplorer le fait que les intérêts de l'Etat haïtien ne soient ni protégés et défendus. Et, en effet, ces fonds colossaux soustraits illégalement au Trésor public, auraient pu financer la construction d'hôpitaux, d'écoles, de routes et d'autres infrastructures essentielles au redressement du pays. Pourtant, aucune mesure concrète n'a été prise pour endiguer cette vague de corruption, ni pour exiger des comptes aux individus mis en cause.
73. ECC recommande aux autorités étatiques de :
 - a) Renforcer la sécurité des différentes Cours et Tribunaux du pays ;

- b) Informatiser les bases de données des Cours et Tribunaux du pays ;
- c) Retracer, avec la Justice, tous les dossiers qui lui ont été acheminés et reconstituer ceux pour lesquels aucune information n'est disponible ;
- d) Procéder à la modernisation de la justice par la numérisation complète des données judiciaires ;
- e) Publier la loi d'accès à l'information ;
- f) Adopter les mesures nécessaires en vue de rendre opérationnel le Pôle Judiciaire Spécialisé dans la répression des crimes financiers.